



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Service Urbanisme Risques / Pôle Risques

Marseille, le **16 JUIN 2022**

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Destinataires in fine

Objet : Risque incendie de forêt - mise à jour de la connaissance sur le secteur de la ZAC Athélia (La Ciotat)

En application des articles L. 101-2 et L. 132-2 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, des éléments techniques sur la prise en compte du risque incendie de forêt dans vos documents d'urbanisme, concernant le secteur de la ZAC Athélia à La Ciotat.

En effet, suite à la réalisation d'une étude spécifique par la Métropole Aix-Marseille-Provence, visant à actualiser l'aléa suite à la réalisation de plusieurs tranches de la ZAC, une nouvelle connaissance de l'aléa subi feu de forêt est désormais disponible.

Ce document précise et complète mes courriers du 23 mai 2014 et du 4 janvier 2017 relatifs à la prise en compte du risque incendie de forêt dans les documents d'urbanisme.

Je vous invite à prendre en considération cette carte dans l'élaboration et l'évolution de votre Plan Local d'Urbanisme et à user des dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme dans l'instruction de vos autorisations d'urbanisme dans les secteurs qui compteraient un risque pour la sécurité publique.

Vous trouverez donc ci-joint une carte d'aléa subi feu de forêt sur le secteur de la ZAC Athélia.

L'ensemble des documents relatifs au risque incendie de forêt sont consultables sur le site internet des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/La-prevention>

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yvan CORDIER